

# SOUTIEN AUX HISTORIENNES DU COMITÉ DE VIGILANCE FACE AUX USAGES PUBLICS DE L'HISTOIRE (CVUH)

COMMUNIQUÉ  
PARIS, LE 21 MARS 2025

La LDH (Ligue des droits de l'Homme) appuie sans réserve le Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire (CVUH), sa présidente, Natacha Coquery, et Michèle Riot-Sarcey, autrice de l'article publié sur le site du CVUH, et qui font l'objet d'une plainte en diffamation. Le CVUH est une association d'historien-ne-s et d'enseignant-e-s créée contre la loi du 23 février 2005 qui légiférait sur l'enseignement du « rôle positif » de la colonisation. Son objectif est, depuis cette date, d'argumenter et de lutter contre les instrumentalisation du passé dans l'espace public, en facilitant la diffusion de connaissances et débats susceptibles de favoriser une meilleure compréhension du passé.

LDH  
Fondée en 1898



L'article incriminé souligne les qualités du compte rendu de l'historien Laurent Joly, spécialiste éminent de l'histoire de Vichy, publié dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*. De manière rigoureuse et se fondant sur l'administration de la preuve, Laurent Joly conteste la véracité de certaines affirmations de Jean-Marc Berlière, d'Emmanuel de Chambost et de René Fiévet dans leur livre, *Histoire d'une falsification. Vichy et la Shoah dans l'Histoire officielle et le discours commémoratif*.

Dans cet ouvrage, ces auteurs s'inscrivent dans la continuité d'interprétations visant à minimiser la collaboration de l'Etat français dans la Shoah durant l'Occupation. Ces derniers font ainsi écho aux propos tenus par Eric Zemmour en 2021, affirmant que « *Vichy a protégé les juifs français et donné les juifs étrangers* ». Aux yeux des auteurs, il s'agirait d'une proposition « *irréfutable* » sur le plan historique, alors que sa fausseté est scientifiquement documentée par la communauté des historiens.

Ce procès en diffamation à l'encontre de ces chercheurs du CVUH, alors qu'ils se fondent sur les exigences de la méthode historique et l'honnêteté des interprétations, est typique des procédures bâillons, démontrant la nécessité de lutter contre celles-ci, ainsi que vient de le préconiser la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH)<sup>1</sup>.

Le CVUH exerce une indispensable et même salutaire vigilance dans un contexte marqué par l'expression toujours plus décomplexée des extrêmes droites. Depuis toujours, celles-ci cherchent à crédibiliser des manipulations du passé mettant ainsi l'histoire au service d'un récit politique. En 2025, vingt ans après la loi de 2005, cette constante de leurs discours, doit encore et toujours être combattue. C'est pourquoi, la LDH, au sein de laquelle les historien-ne-s, de Charles Seignobos et Alphonse Aulard à Pierre Vidal-Naquet et Madeleine Rebérioux, ont toujours tenu un rôle essentiel, au temps de l'affaire Dreyfus ou de la guerre d'Algérie comme aujourd'hui, apporte son total soutien au CVUH.

<sup>1</sup> <https://www.cncdh.fr/publications/avis-sur-la-lutte-contre-les-procedure-baillons-2025-2>

COMMUNIQUÉ

LDH

Fondée en 1898

